

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2026

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	11	
- qui ont pris part à la séance :	10	
- votants	11 (dont 1 pouvoir)	
Date de convocation :	30/04/2026	Date d'affichage : 30/04/2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Thibaut BASTET, dans le nouveau lieu de ses séances conformément à la délibération n° 08-2026 au nombre prescrit par la loi, le cinq mai deux mil vingt-six à 19 h 00.

Présents : Mmes DOSE Laurence – LACOUR Christelle – LAURENT Rachel –
MARTIN Sylvie
Mrs ANTOINE Manuel – BAUR Sébastien – BRACHET Florian –
CHARRAS Mathieu - LEYDIER Hervé

Absent excusé : Mr LAGRANGE Olivier pouvoir donné à Mr LEYDIER Hervé

Secrétaire de séance : Mr CHARRAS Mathieu

Objet : Demande de subvention au Département au titre des amendes de police
Fourniture et pose d'un panneau d'informations lumineux – Devis Lumiplan

Sur proposition de la commission bâtiments, Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de déposer auprès des services du Département une demande d'aide au titre des amendes de police pour aider la commune à financer la fourniture et la pose d'un panneau d'informations lumineux qui sera implanté au centre du village.

La commission bâtiments a retenu l'offre de la Société Lumiplan pour un panneau FENIX de 2,20 m² P4 pour un montant HT remisé de 10.800 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des votants :

- DECIDE de faire l'acquisition d'un panneau d'informations lumineux qui sera implanté au centre du village,
- RETIENT la proposition de la Société Lumiplan pour un panneau FENIX de 2,20 m² P4 pour un montant remisé de 10.800 € HT,
- SOLLICITE l'aide du département au titre des amendes de police,
- CHARGE Mr Le maire d'engager toutes les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier.

Votants : 11 Pour : 09 Contre : 1 Manuel ANTOINE Abstention : 1 Florian BRACHET

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Thibaut BASTET

